

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260302-d-2026-10-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : SOCIETE YPOK – Avenant n°128973 au CONTRAT DE SERVICE N° 92961 POUR LA MAINTENANCE ET L'HEBERGEMENT DU PROGICIEL DE GESTION « YPVE » ET LE MATERIEL AFFAIRANT : 2 SMARTPHONES SAMSUNG XCOVER 5

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la décision n°2025-20 en date du 8 avril 2025 relative au contrat de service n° 92961de la société YPve,
Considérant qu'il convient de d'effectuer le remplacement d'un appareil couvert dans le cadre du contrat de service YPve n° 92961,

DECIDE

DE SIGNER l'avenant n° 128973 au contrat de service YPVE proposés par la société YPOK dont le siège social est situé 9, rue des Halles 75001 PARIS, pour le remplacement d'un matériel couvert dans le cadre du contrat de service YPve n° 92961

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 2 mars 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT